

*Sécurité de la vieillesse*

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Et ne venez pas nous raconter en pleurnichant ce que vous faisiez il y a des années, quand vous avez accordé la somme mirobolante de \$65 par mois. Allez plutôt dire à la province d'Ontario qu'elle fasse le même marché que la Colombie-Britannique.

**M. Lewis:** N'oubliez pas l'Alberta.

**M. Whicher:** Très bien. Je n'oublierai pas l'Alberta. J'en parlerai justement tout à l'heure, mais d'une façon assez différente.

Que personne ne sous-estime cette réalisation, monsieur l'Orateur. Elle est le fruit d'un travail long et assez compliqué, du point de vue parlementaire. Elle reflète le consensus de la Chambre, au fil des années, quant à la priorité que nous accordons aux besoins de ceux qui ont construit notre pays, de nos pères et de nos mères, et des grands-parents de ceux qui maintenant récoltent le fruit de leur labeur. En tant que Canadien je suis fier de dire que mon pays est le premier au monde à assurer ce genre de protection à ses citoyens âgés. Le gouvernement libéral qui a présenté cette mesure ne devrait pas être le seul à s'en féliciter. Il existe trois autres partis très sérieux à la Chambre, et il est juste de dire que la collaboration de tous a donné à cette mesure la première priorité dans l'aide à fournir à nos citoyens âgés et nous devrions en éprouver de la fierté.

Cet après-midi le ministre a tenté de comparer le Canada avec d'autres pays comme la Suède, la France et l'Allemagne. C'est une comparaison très difficile à faire. Hier soir, j'ai profité de l'occasion pour comparer le Canada avec divers pays. Je répète qu'il est très difficile de le faire, et bien que les chiffres soient raisonnablement approximatifs, il demeure néanmoins que pour ce qui est de la considération accordée aux personnes âgées, nous nous classons au premier rang dans le monde. Aux États-Unis, le pays le plus riche du monde, quelque 5 p. 100 des citoyens qui se retirent à 65 ans, pour cause de maladie ou d'autre malheur, ne sont pas admissibles à la sécurité sociale. Ils doivent émerger au bien-être social qui est financé par l'État où ils habitent ou par le Trésor national. La situation est bien différente au Canada où deux époux, de Terre-Neuve à Vancouver, peuvent se retirer à 65 ans et automatiquement toucher, s'ils n'ont pas d'argent, \$325 par mois à compter d'avril.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Le Canada est un des premiers pays du monde où la loi prévoit que les pensionnés ont droit, sans égard aux cotisations versées ou pas à une caisse de retraite ni à l'évaluation des ressources, à un revenu garanti leur permettant de finir leurs jours dans la sécurité et la dignité.

En qualité de libéral et de Canadien, j'applaudis à la contribution apportée à la réalisation finale de cet objectif par les prédécesseurs aussi éminents du présent titulaire au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que l'hon. Brooke Claxton, l'hon. Paul Martin, l'hon. Judy La Marsh, l'hon. Allan MacEachen, et l'hon. John Munro, intimement mêlés à la mesure législative dont nous avons été saisis aujourd'hui, et nous devons être fiers d'eux. On

[M. Whicher.]

a dit que l'on peut juger de la valeur morale d'un pays par la façon dont il s'occupe de ses citoyens qui ne sont plus capables de subvenir à leurs besoins. Aucun Canadien n'a à redouter l'application de cette norme à notre pays, et aucun libéral ne devrait avoir honte de la contribution du gouvernement.

D'autres avantages ont également été offerts à nos citoyens âgés, monsieur l'Orateur. L'exemption fiscale pour nos citoyens âgés était de \$650 à 70 ans, et dans la mesure législative sur la réforme fiscale présentée l'an dernier, cette exemption était portée à \$1,000 et l'âge d'admissibilité était abaissé à 65 ans, de sorte que celui qui touche le supplément de revenu garanti n'aurait plus à payer d'impôt sur le revenu au Canada. Certains vis-à-vis, surtout ceux du NDP, ont demandé pourquoi nous devrions augmenter la pension de sécurité de la vieillesse plutôt que le supplément de revenu garanti. Monsieur l'Orateur, en adoptant cette mesure législative, la Chambre réaffirme la position qu'elle adoptait en 1952 lorsqu'elle décidait, pour la première fois dans l'histoire du Canada, de reconnaître la participation de nos citoyens âgés à l'expansion et à la prospérité actuelle du pays, en prévoyant une prestation universelle.

Il y a quelque 21 ans, la Chambre faisait disparaître toutes les conditions jusqu'alors rattachées à la pension de vieillesse et l'accordait à tous les retraités à titre de droit. Personne alors à la Chambre n'avait songé que cette pension suffisait à satisfaire tous les besoins des personnes à la retraite et quelques-uns de ces députés, qui siègent encore aujourd'hui, l'avaient dit en termes non équivoques. Pour certains qui auraient un autre revenu, la sécurité remplaçait l'insécurité. Pour ceux qui avaient un revenu modeste ou nul, cela n'était pas suffisant et exigeait un supplément. Pour ceux qui avaient bien d'autres revenus—ce qui n'était pas et n'est toujours pas le cas de la plupart des Canadiens retraités—c'était un versement fait par un pays reconnaissant à ceux dont le travail avait contribué à l'édification d'une nation forte et prospère. Cet argent leur revenait de droit.

• (2120)

Nous avons prospéré beaucoup depuis 1952, moment où la pension de sécurité de la vieillesse était de \$40. Depuis lors, nous nous sommes consacrés de plus en plus à la lutte contre la pauvreté et, dans le domaine de la retraite, le supplément de revenu garanti, institué en 1967, rapprocha les pensionnés de l'objectif d'un revenu garanti, à un niveau qui réponde à leurs besoins sans blesser leur amour-propre. Le bill à l'étude—en dépit des critiques—fait que tous les pensionnés, sauf ceux qui ont des besoins très spéciaux, ne sont plus à la charge de l'assistance publique. Je ne regrette pas que l'on se soit soucié au cours des dernières années d'appliquer de plus en plus le principe de la sélectivité dans l'utilisation de l'argent consacré à l'assistance sociale pour répondre aux besoins des pauvres. Mais dans le zèle dont on a fait preuve pour améliorer le sort des très pauvres, on a certainement oublié l'engagement pris en 1952. Que ceux qui se partagent sans honte la richesse de notre pays comparent nos chèques de paye mensuels de 1952 à ceux d'aujourd'hui. Après quoi, demandons-nous si nous trouvons inconvenant ou immoral de ramener le pouvoir d'achat de la pension universelle et inconditionnelle au niveau d'il y a 21 ans?